

M. Philpott: S'il avait lu en entier ce discours qu'il a évoqué cet après-midi, il saurait que, si j'ai exprimé l'espoir que le Gouvernement ne restreignit aucunement les attributions du comité, j'ai assez d'expérience des usages démocratiques pour savoir que des gens intelligents peuvent, tout en s'en tenant à leurs attributions, dire à peu près tout ce qu'il convient de dire.

M. Brooks: C'est ce que j'ai tenté de faire cet après-midi.

M. Philpott: Quand, aux Nations Unies, on a demandé un jour à notre premier ministre (M. St-Laurent) si telle ou telle question viendrait sur le tapis, il a répondu que, quel que fût l'ordre du jour, les délégations trouveraient les moyens d'aborder tout sujet qu'il convenait d'étudier. C'est pourquoi il m'est facile de croire que le comité des affaires des anciens combattants, composé d'hommes intelligents, trouvera le moyen d'étudier tout ce qui est de sa compétence (telle que peut la définir le bon sens), y compris le mémoire de la Légion ou tout autre mémoire.

Mes vis-à-vis, surtout ceux qui siègent directement en face de moi, eux qui demandent à grands cris plus de mesures relatives au bien-être, m'étonnent un peu parfois. Ils favorisent n'importe quoi, du moment qu'il n'en coûtera rien. Je me rappelle ce qu'ils ont dit lorsque nous avons inauguré la semaine de quarante heures au ministère des Postes.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je constate maintenant combien j'avais raison, cet après-midi, de demander qu'on observe la règle relative à la pertinence. Si le débat devient général, les ripostes ne manqueront pas. Il me semble que le député comprend qu'en ce qui a trait au projet de résolution qui, en somme, ne permet que d'examiner s'il convient d'instituer un comité, ce qui, semble-t-il, obtient l'assentiment de tous les députés, il devrait limiter ses remarques à la question à l'examen.

M. Philpott: Puis-je dire encore une fois combien je suis heureux...

M. Knowles: Vous comprenez que vous devez vous en tenir aux attributions.

M. Philpott: ...qu'on institue un comité des affaires des anciens combattants. Il me semble que c'est un pas de plus en vue de l'établissement et du maintien du plus bel État providence qui puisse exister dans le monde et à la structure duquel on ajoutera une autre brique, cette semaine, lorsque nous obtiendrons les allocations aux invalides.

Des voix: Règlement!

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, les députés ont déjà mentionné plusieurs fois l'excellence des lois relatives aux problèmes des anciens combattants, qui figurent dans nos statuts. Comme il s'agit d'après moi d'un fait incontestable, je ne vois pas la nécessité de souligner encore cet aspect de la question. Je suis convaincu que les anciens combattants de la seconde Grande Guerre qui ont pu profiter de certaines de ces mesures m'approuveraient entièrement. Lorsque j'examinais, un jour, avec un certain groupe, les lois relatives aux anciens combattants, mes interlocuteurs ont été assez surpris de découvrir que j'avais touché des prestations après la dernière guerre. L'un d'eux a fait la remarque que la loi aurait peut-être été différente si le Gouvernement s'était rendu compte qu'il nourrissait une vipère en son sein en accordant des conditions aussi généreuses aux anciens militaires de la seconde Grande Guerre.

Mais, je le répète, trop souligner cet aspect, ce soir, dans nos délibérations équivaudrait à tourner en rond. Quand je consulte la résolution afin d'interpréter et de bien comprendre la portée du mandat conféré au comité il me semble qu'il restreint la compétence du comité des affaires des anciens combattants; nous faisons un pas en arrière, alors qu'il faut au contraire maintenir à un niveau élevé les mesures de bien-être social, en faveur des anciens combattants, que nous avons déjà adoptées dans notre pays. A mon avis, comme le signalait cet après-midi l'honorable député de Wentworth (M. Lennard), notre excellent programme législatif concernant les anciens combattants est attribuable au fait que les comités qui ont étudié ce sujet durant la guerre avaient des attributions très étendues et comptaient des éléments très représentatifs de tous les groupements politiques. C'est à cause de l'étendue de leurs attributions qu'il a été possible, en fin de compte, de mettre en œuvre le programme législatif actuel.

Pour ce qui est de la résolution, il me semble que nous nous écartons davantage de l'interprétation plus large qui a donné de si excellents résultats par le passé. Nous ne pouvons pas revenir continuellement sur le passé et il est évident qu'il existe du mécontentement à l'égard de certains aspects des mesures législatives concernant les anciens combattants. La longueur du débat d'aujourd'hui semble indiquer qu'on s'apprête à exercer de fortes pressions. Dans les lettres que j'ai reçues aujourd'hui, quelques-unes ont trait à un ou deux points litigieux concernant le programme législatif afférent aux anciens combattants, ce qui semble indiquer qu'il serait nécessaire d'étudier ce programme